

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.10/2/Rev.1

22 octobre 2012

Réunion du Comité du fonds fiduciaire du CTF

Washington, États-Unis

3 novembre 2012

Point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE

1. La réunion sera ouverte par les deux coprésidents du Comité du fonds fiduciaire, MM. Artur Cardoso de Lacerda (Brésil) et Frank Fass-Metz (Allemagne).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Un ordre du jour provisoire (document CTF/TFC.10/1/Rev.3) a été transmis au Comité du fonds fiduciaire pour qu'il l'examine. Le Comité du fonds fiduciaire est **invité à l'adopter**.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU CTF

3. Le Comité du fonds fiduciaire est **invité à examiner** le document CTF/TFC.10/3, *Rapport d'activité semi-annuel du CTF* et à prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration et l'approbation des projets prévus dans les plans d'investissement approuvés par le CTF. Le rapport utilise le code couleur pour présenter l'état de la réserve des projets du CTF et reprend les grandes étapes approuvées en mai 2012 pour le suivi de l'exécution.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR MISES A JOUR DES PLANS D'INVESTISSEMENT DU CTF

4. Conformément aux objectifs qui ont été arrêtés pour le suivi de l'exécution des projets financés par le CTF, une fois qu'un plan a été approuvé, tous les projets/programmes de ce plan d'investissement doivent être soumis au Comité du fonds fiduciaire qui doit en approuver le financement dans un délai de 36 mois après la date d'approbation du plan. Si ce délai ne peut être respecté, les BMD font le point avec le pays concerné sur l'avancement de l'exécution du plan et une mise à jour de celui-ci est soumise au Comité du fonds fiduciaire en même temps qu'une explication détaillée des raisons du retard, des mesures correctives prises et des nouveaux délais d'exécution.

5. Les gouvernements égyptien et turc ont tous deux signalé qu'ils allaient transmettre au Comité du fonds fiduciaire une mise à jour de leur plan d'investissement. Les plans d'investissement de l'Égypte et de la Turquie ont été approuvés en janvier 2009. Le Comité du fonds fiduciaire **est invité à prendre note** de leur mise à jour et **à approuver** les modifications importantes apportées à ces plans, le cas échéant.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR DEBLOCAGE DES FONDS DU CTF

6. À sa réunion de mai 2012, le Comité du fonds fiduciaire des CIF a étudié différentes options pour la gestion de l'élaboration des projets issus des nouveaux plans d'investissement. Le Comité du fonds fiduciaire a décidé une division théorique du Fonds fiduciaire du CTF en deux phases. La phase I comprendra les engagements formulés pendant la période 2008-2010, la phase II concernant les engagements et les contributions postérieurs à ceux de la phase 1. La phase II pourra aussi inclure des fonds éventuellement débloqués à la suite de la révision des plans d'investissement ou de l'annulation de projets de la phase I.

7. Toutefois, le Comité du fonds fiduciaire n'a pas pris de décision quant aux conditions de déblocage des fonds de la phase I et a demandé à l'Unité administrative des CIF de préparer, en

concertation avec le Comité des BMD une proposition relative au moment où les fonds de la phase I pourraient être débloqués pour financer les projets de la phase II. Par ailleurs, le Comité a demandé que soit examinée la possibilité de fournir des fonds pour une éventuelle seconde étape de financement des plans d'investissement de la phase I.

8. Le document CTF/TFC.10/7, *Release of CTF Funds* analyse les éventuelles conditions à satisfaire pour le déblocage des ressources du CTF et l'allocation des fonds débloqués.

9. Le Comité du fonds fiduciaire est **invité à examiner** ce document et à prendre une décision sur le moment auquel il sera possible de débloquer les fonds libérés par la révision de plans d'investissement et/ou la modification ou l'annulation de programmes/projets, ainsi que sur l'utilisation de ces fonds.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR REVISION DU CADRE DE RESULTATS DU CTF

10. Lors de la Réunion conjointe d'octobre 2011, les Comités des fonds fiduciaires du CTF et du SCF ont approuvé des *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques*. L'Unité administrative des CIF a notamment été chargée de préparer des « cadres de résultats simplifiés [...] aux fins d'examen par les organes directeurs en 2012, en tenant compte des observations formulées par les équipes des pays et des BMD, trois à cinq indicateurs fondamentaux devant être arrêtés pour chaque programme. »

11. Conformément à la demande formulée lors de la réunion conjointe, l'Unité administrative des CIF a préparé, en collaboration avec le Comité des BMD, un projet de cadres de résultats simplifiés qui doit être examiné et commenté. Tenant compte des commentaires reçus, l'Unité administrative des CIF et les BMD ont mis au point un cadre de résultats révisé qui est soumis au Comité du fonds fiduciaire sous la cote CTF/TFC.10/8.

12. Le Comité du fonds fiduciaire est invité à **examiner et approuver** le cadre de résultats proposé pour le CTF.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR INTERACTIONS ENTRE LES AIDES FINANCIERES DES CIF ET LES MARCHES DU CARBONE

13. À sa dernière réunion, le Comité du fonds fiduciaire a demandé à l'Unité administrative des CIF de préparer un document sur les interactions entre les aides financières des CIF et les marchés du carbone. Le document CTF/TFC.10/9, *Interactions entre les aides financières des CIF et les marchés du carbone*, a été préparé par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, afin de déterminer les interactions actuelles entre le CTF et les marchés du carbone, d'évaluer les avantages et les inconvénients des interactions actuelles et potentielles et de déterminer des mesures de suivi à soumettre à l'examen du Comité du fonds fiduciaire.

14. Le Comité du fonds fiduciaire **est invité à examiner** le document et à convenir de **mesures de suivi** appropriées.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PAYS DU CTF

15. Un représentant des pays bénéficiaires du CTF présentera les points saillants et les conclusions de la réunion des pays du CTF prévue le jeudi 1^{er} novembre 2012. Le Comité du fonds fiduciaire est **invité à prendre note** des discussions de la réunion et **à formuler des commentaires** visant à renforcer la mise en œuvre des activités du CTF au niveau national.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR QUESTIONS DIVERSES

16. Les membres du Comité du fonds fiduciaire et les coprésidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SEANCE

17. La séance sera close le samedi 3 novembre 2012 à 13 h 30.